

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 20 novembre 2018**

**Rapport n° 18-06-18**

**MOTION RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE DÉFENSE DES RIVERAINS ET USAGERS DE L'A15 POUR LA RÉOUVERTURE DU VIADUC DE GENNEVILLIERS**

Suite à l'affaissement le 15 mai 2018 d'une partie d'un mur de soutènement du viaduc de Gennevilliers dans le sens Val d'Oise-Paris, les conditions de circulation des usagers de l'A15 se sont considérablement dégradées.

Totalement fermée à la circulation durant quatre jours, l'A15 est depuis le 19 mai dernier ouverte sur deux voies à la circulation dans le sens Cergy-Paris.

Cette situation déplorable, prévue "plusieurs semaines" seulement, tel qu'initialement annoncé par la Direction des Routes d'Ile-de-France (DiRIF), dure depuis six mois et se révèle *in fine* catastrophique pour les usagers de l'A15, les communes riveraines, les entreprises du Val d'Oise ainsi que pour l'image et l'attractivité du Département.

Les communications faites par l'Etat ont d'abord évoqué une ouverture à quatre voies en début d'année prochaine puis une ouverture à la mi-mars 2019, soit près d'un an après l'affaissement du mur de soutènement.

Le conseil municipal de Saint-Leu-la-Forêt appelle à un dialogue citoyen et responsable avec l'Etat et demande une transparence totale sur le phasage, le calendrier et l'exécution des travaux.

Ainsi, à l'instar du Conseil Départemental du Val d'Oise, il vous est proposé d'adopter une motion relative à la constitution d'un comité de Défense des Riverains et Usagers de l'A15 pour la réouverture du viaduc de Gennevilliers.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 20 novembre 2018**

**Délibération n° 18-06-18**

**MOTION RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE DÉFENSE DES RIVERAINS ET USAGERS DE L'A15 POUR LA RÉOUVERTURE DU VIADUC DE GENNEVILLIERS**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Considérant que le viaduc de Gennevilliers constitue la principale liaison entre le Val d'Oise et l'agglomération parisienne, empruntée par environ 190 000 véhicules par jour ;

Considérant qu'après une fermeture totale du viaduc de Gennevilliers dans le sens Cergy-Paris du 15 au 18 mai 2018 pour des interventions techniques d'urgence, le viaduc a été rouvert partiellement à la circulation le 19 mai 2018 ;

Considérant que du vendredi 22 juin au dimanche 24 juin 2018, l'A15 a été à nouveau fermée intégralement dans le sens Cergy-Paris pour des travaux d'investigation et de mise en sécurité, créant des difficultés de circulation très importantes dans de nombreuses communes avoisinantes ;

Considérant que cette situation et ces perturbations se sont vues dramatiquement aggravées par la grève prolongée dans les transports en commun, engendrant certains jours une congestion totale des accès à Paris depuis le Val d'Oise ;

Considérant que le nouveau calendrier des travaux présenté par la DiRIF, après analyse de l'appel d'offres lancé cet été, prévoit :

- un début des travaux en octobre 2018 ;
- l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> voie de circulation à la mi-décembre 2018 avec une largeur des voies et une vitesse maximale autorisées réduites ;
- une ouverture totale du viaduc à la mi-mars 2019.

Considérant que le Val d'Oise ne saurait souffrir plus longtemps de la dégradation continue des conditions de circulation et de sécurité sur le réseau autoroutier ;

Considérant que les reports de trafic sur le réseau secondaire ne sont pas supportables pour les riverains, les usagers et les communes ;

Considérant que les temps de parcours sont démultipliés pour les usagers ; que les entreprises valdoisiennes subissent d'importantes répercussions sur leurs commandes et sur leurs relations avec leurs clients et fournisseurs, leurs salariés, impactant directement leur chiffre d'affaires et donc l'emploi en Val d'Oise ;

Considérant qu'il est extrêmement regrettable que le Val d'Oise subisse ces conditions de circulations chaotiques sur une période aussi étendue. Le viaduc connaîtra certainement des périodes de fermeture totale en raison des travaux ;

Considérant que le Val d'Oise ne peut se résigner à cette relégation du territoire ;

Considérant que la constitution du Comité de Défense des Riverains et Usagers de l'A15 pour la réouverture du viaduc de Gennevilliers a été actée le mercredi 27 juin 2018 ;

Considérant que ce comité, présidé par la Présidente du Conseil départemental, réunit parlementaires, élus locaux, chefs d'entreprises, associations représentatives du monde économique et des usagers de l'A15. Constituant ainsi un collectif de mobilisation représentatif, portant les revendications légitimes des valdoisiens et des communes, et représentant un interlocuteur incontournable pour les services de l'Etat et le Gouvernement, le Conseil départemental appelle à la mobilisation collective de toutes les forces vives du territoire au sein de ce comité ;

Considérant que ce comité doit œuvrer pour mieux informer les valdoisiens, les entreprises et les communes sur la tenue des travaux gérés par la DiRIF et s'assurer de la réouverture du viaduc le plus tôt possible et dans les meilleures conditions possibles, le comité a planifié un certain nombre d'actions dont voici les principales :

- lancement d'une pétition sur valdoise.fr et change.org ;
- campagnes de sensibilisation et d'information ;
- diffusion d'un document de sensibilisation et d'information dans les communes riveraines et auprès des chefs d'entreprises du Département ;
- pose de panneaux d'information dans les communes riveraines ;
- diffusion de communiqué de presse ;
- visites de chantier... ;

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : de réaffirmer que le retour à des conditions de circulation normales représente donc un enjeu crucial et prioritaire pour les valdoisiens, les acteurs économiques et les collectivités locales.

Article 2 : de demander un suivi régulier de l'avancée des travaux par la DiRIF et une information transparente sur les modalités de circulation et le calendrier du chantier.

Article 3 : de demander une coopération opérationnelle et logistique à l'Etat pour les communes limitrophes concernées par les perturbations de circulation et les nuisances dues aux travaux.

Article 4 : de demander solennellement au Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, au Ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et solidaire, au Préfet de la Région d'Ile-de-France, au Préfet du Val d'Oise :

- une action concertée et cohérente afin d'assurer une gestion prioritaire de ces travaux pour un retour rapide à des conditions de circulation normales ;
- de favoriser et faciliter les déplacements des usagers de l'A15 et des valdoisiens au travers de solutions rapides comme la gratuité de l'A14 et de solutions structurantes de long terme comme la réalisation d'une interconnexion entre le Transilien de la ligne H et les lignes 14, 15 16 et 17 du Grand Paris ou bien encore, le prolongement du Tramway T11 jusqu'à Sartrouville en passant notamment par Argenteuil.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en  
Préfecture du Val d'Oise le  
qu'elle a été notifiée aux intéressés le  
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET